

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 30 Décembre 2019

L' an 2019 et le 30 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : DARDENNE Nicole, FIORITO Marisa, FLODROPS Ingrid, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, ZAIDI Tassadit, MM : BRAIBANT Jean Louis, DE ANGELIS Mario, DENIS Frédéric, GROSJEAN Alain, HUSSON Philippe, LAIR Christophe, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GANTOIS Renée à Mme GUMEZ Sandrine, POTH Michelle à M. BRAIBANT Jean Louis, PROFILI Maria Lina à Mme FIORITO Marisa, M. LAURENT Fabrice à M. DENIS Frédéric

Excusé(s) : M. MASSON Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 23/12/2019

Date d'affichage : 23/12/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 31/12/2019

et publication ou notification
du :

A été nommé (e) secrétaire : Mme FIORITO Marisa

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Vente de terrains du lotissement de la montagne des vignes
- 3°) Avenant à la convention de mise à disposition de locaux
avec l'Association de Valorisation des Emplois et des Compétences
- 4°) Convention partenariale section sportive de Football au collège

- 5°) Convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion
- 6°) Questions diverses
- 7°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Récompenses du concours des maisons illuminées 2019
Vente du lot 1 du lotissement du béchu à Mr NEIVA DE ALMEIDA Antonio Jorge
Vente du n°3 du lotissement du béchu à Mr LE DELLIOU et Mme LOUIS DIT GUERIN
vente du lot n°5 du lotissement du béchu à Mr WATREMETZ et Mme LAIR
Vente du lot n°6 du lotissement du béchu à Mr MEDDOUR Sabry
Vente du lot n°7 du lotissement du béchu à Mr LORRILLIERE et Mme ABRAHAM
vente du lot n°9 du lotissement du béchu à Mr SITKIEWCZ et Mme MADI
Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association de Valorisation des Emplois et des Compétences
Convention partenariale section sportive de football année 2018/2019
Convention partenariale section sportive de football 2019/2020
Convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion des Ardennes

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mme FIORITO est nommée secrétaire de séance à l'unanimité et le compte rendu du Conseil Municipal du 12/12/2019 est approuvé à l'unanimité. Mr Le Maire donne la parole à Mr RASQUIN qui présente au nom de l'amicale des sapeurs-pompiers et de son président Mr DOLIQUE, ses remerciements pour l'octroi du financement d'un permis poids lourd pour un sapeur-pompier de Vireux Molhain, qui a obtenu ce permis. Mr DOLIQUE remet ensuite un porte-clé à tous les conseillers en guise de remerciements. Monsieur Le Maire procède ensuite à l'étude de l'ordre du jour.

réf : **2019-133 Récompenses du concours des maisons illuminées 2019**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les prix du concours des maisons illuminées 2019 comme suit :

1 bon à 100 €

4 bons à 50 €

79 bons à 20 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-134** **Vente du lot 1 du lotissement du béchu à Mr NEIVA DE ALMEIDA Antonio Jorge**
Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

LOT N°1

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 1 du lotissement du béchu de Mr NEIVA DE ALMEIDA Antonio Jorge,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Mr NEIVA DE ALMEIDA Antonio Jorge la parcelle 1 du lotissement du béchu située rue du béchu à Vireux Molhain cadastrée section B 466 de 565 m2 de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m2.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-135** **Vente du n°3 du lotissement du béchu à Mr LE DELLIOU et Mme LOUIS DIT GUERIN**
Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

LOT N°3

Le Conseil Municipal,
Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 3 du lotissement du béchu de Mr LE DELLIOU Gaël et Mme LOUIS DIT GUERIN Lise,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Mr LE DELLIOU Gaël et Mme LOUIS DIT GUERIN Lise la parcelle 3 du lotissement du béchu située rue du béchu à Vireux Molhain cadastrée section B 465 de 1142 m2 de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m2 et B 483 de 140 m2 de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-136 vente du lot n°5 du lotissement du béchu à Mr WATREMETZ et Mme LAIR

Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

LOT N°5

Mr LAIR Christophe ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 5 du lotissement du béchu de Mr WATREMETZ Kévin et Mme LAIR Ingrid,

Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Mr WATREMETZ Kévin et Mme LAIR Ingrid la parcelle 5 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 469 de 1215 m2 de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m2 et B 484 de 79 m2 de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-137 Vente du lot n°6 du lotissement du béchu à Mr MEDDOUR Sabry
Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

LOT N°6

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 6 du lotissement du béchu de Mr MEDDOUR Sabry,

Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Mr MEDDOUR Sabry la parcelle 6 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 470 de 915 m2 de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m2 et B 474 B485 B489 et B479 de 1718 m2 de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-138** Vente du lot n°7 du lotissement du béchu à Mr LORILLIERE et Mme ABRAHAM

Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

LOT N°7

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 7 du lotissement du béchu de Mr LORILLIERE Cédric et Mme ABRAHAM Mélanie,

Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Mr LORILLIERE Cédric et Mme ABRAHAM Mélanie la parcelle 7 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 471 de 1007 m2 de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m2 et B 475 B480 de 831 m2 de terrain non constructible au prix de 2.50€HT soit 3.00 €TTC.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2019-139** vente du lot n°9 du lotissement du béchu à Mr SITKIEWCZ et Mme MADI

Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

LOT N°9

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 9 du lotissement du béchu de Mr SITKIEWCZ Antony et Mme MADI Sonia,

Considérant les délibérations du Conseil Municipal du 12/02/2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Mr SITKIEWCZ Antony et Mme MADI Sonia la parcelle 9 du lotissement du béchu située rue Gendarme DANTHINE à Vireux Molhain cadastrée section B 473 de 862 m2 de terrain constructible au prix de 12.50 €HT soit 15.00 €TTC du m2.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-140 Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association de Valorisation des Emplois et des Compétences

Mme HELLEBOUT n'est pas présente et Mme FLODROPS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention du 25/02/2015 portant mise à disposition du local au 13 avenue posty,

Vu l'avenant n°4 qui proroge la durée de la mise à disposition du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition d'un local avec l'association de Valorisation des Emplois et des Compétences pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-141 Convention partenariale section sportive de football année 2018/2019

Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2018/2019,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2018/2019 avec Le club Nord Ardennes.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-142 Convention partenariale section sportive de football 2019/2020

Mme HELLEBOUT n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2019/2020,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand pour l'année scolaire 2019/2020 avec Le club Nord Ardennes.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Mme HELLEBOUT entre dans la salle à 20h15 et prend part aux délibérations..

réf : **2019-143 Convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion des Ardennes**

Le Conseil Municipal,

Vu la convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion aux missions de prévention avec le Centre de Gestion.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Monsieur Le Maire précise les dates de reprise en janvier des travaux rue du 18 juin et du cabinet médical.

Mr HUSSON demande des informations sur le poste de contrat aidé à l'école primaire. Mme DARDENNE informe que l'agent doit reprendre en janvier.

Mme DARDENNE demande que les riverains puissent circuler rue du 18 juin lorsque le chantier est arrêté.

En mairie, le 31/12/2019
La secrétaire
Mme FIORITO

